

FORMATION MONITEUR-EDUCATEUR

FORMATION MONITEUR-EDUCATEUR

Autres formations diplômantes proposées par le centre de formation :

Educateur spécialisé (D.E.E.S)

Personne-ressource chargée de la prévention du sida auprès des personnes handicapées mentales

DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leur lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents :

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs-éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique, des associations et structures privées.

UN DIPLÔME

Le diplôme d'état de Moniteur-Educateur (D.E.M.E.), délivré par le Ministère de l'Education Nationale, conjointement avec les Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Emploi et de la Solidarité et celui de la Justice.

Formation et Diplôme agréés par l'Etat. Décret n°2007 - 898 du 15 mai 2007 et Arrêtés du 20 juin 2007.

Qualification reconnue dans les Conventions Collectives de travail et dans la Fonction Publique.

☑ LA FORMATION

La formation de moniteur-éducateur comprend :

☞ 950 h d'enseignement théorique et technique.

- L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF)

- DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé : 400 heures ;

- DF 2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 heures ;

- DF 3 : travail en équipe pluriprofessionnelle : 125 heures ;

- DF 4 : implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 heures

☞ 980 heures (28 semaines) de formation pratique

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980 heures) se déroule sous la forme de deux ou trois stages, d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

☞ travail personnel de formation.

Durée de la formation : 2 ANS

(possibilités d'allègements de formation selon diplômes et expériences antérieures).

☑ CONDITIONS D'ENTREE

❶ Les candidats doivent avoir 18 ans à l'entrée en formation.

❷ Niveau scolaire requis : niveau brevet des collèges au minimum.

☑ MODALITES DE SELECTION

Les épreuves de sélection ont pour but de s'assurer de l'orientation professionnelle du candidat, d'apprécier son aptitude à suivre la formation de moniteur-éducateur et à bénéficier du projet pédagogique du centre de formation.

Les candidats peuvent s'inscrire à la fois pour la sélection de moniteur éducateur et la sélection d'éducateur spécialisé.

Les épreuves d'admission (ouvertes aux candidats répondant aux conditions administratives) comprennent :

❶ La constitution d'un dossier de candidature.

❷ Une épreuve écrite en « situation d'examen ». **Sauf pour les personnes dispensées***

❸ Un entretien individuel avec 2 professionnels de l'action sociale ou de l'éducation spécialisée

La liste des candidats admis à l'issue des épreuves de sélection est arrêtée par une Commission d'Admission, présidée par le Directeur du centre de formation ou son représentant, du responsable de la formation de moniteur-éducateur et d'un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur extérieur à l'établissement de formation

Cette liste précisant, par voie de formation, le nombre des candidats admis et la durée de leur parcours de formation, est transmise la direction régionale des affaires sanitaires et sociales.

***Voir le règlement de sélection.**

- * Demande des dossiers de candidature : du 1^{er} septembre au 15 octobre
- * Joindre une enveloppe libellée à votre nom et adresse, de format A4, affranchie à 1,33 €
- * Passation des épreuves d'admission : de novembre à avril
- * Délibérations des commissions d'admission et résultats : de mai à juin
- * Processus et décisions d'allègement de formation de juin à juillet
- * Entrée en formation : septembre

ORGANISATION DES EPREUVES DE CERTIFICATION POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT DE MONITEUR EDUCATEUR

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification. Chacun des domaines comporte une épreuve terminale organisée par le recteur d'académie.

Les épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 : présentation et soutenance d'une note de réflexion ;
- Domaine de certification 2 : entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique ;
- Domaine de certification 3 : entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le candidat ;
- Domaine de certification 4 : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles.

Par ailleurs, les domaines de certification 1,3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au recteur d'académie, avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant pour chaque candidat le livret de formation dûment complété accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux stages, ainsi que la note de réflexion et le dossier thématique en deux exemplaires.

Le jury se prononce sur chacun des domaines de certification du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur à l'exception de ceux qui ont déjà été validés par un jury, soit dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience et des dispenses prévues, soit dans le cadre d'une décision de validation partielle telle que prévue à l'alinéa suivant.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme. Ces candidats obtiennent, en conséquence, le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur. Dans les cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la date de notification de la première validation d'un domaine de certification.

L'arrêté du 20 juin 2007 institue des allègements de formation pour les candidats au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

ALLEGEMENT DE LA FORMATION THEORIQUE

Voir tableau ci-dessous

DIPLOMES DETENUS par le candidat / Domaines de formation	DIPLOME D'ETAT de technicien de l'intervention sociale et familiale	BACCALAUREAT professionnel de services de proximité et vie locale	BACCALAUREAT professionnel services en milieu rural	BEATEP Spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	DIPLOME D'ETAT de d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentai- re aide à domicile	DIPLOME D'ETAT d'assistant familial	DIPLOME D'ETAT d'aide médico- psychologique
DF 1				Allègement			Allègement
DF 2	DISPENSE				Allègement		Allègement
DF 3	Allègement	DISPENSE *	DISPENSE	DISPENSE	Allègement	Allègement	Allègement
DF 4	DISPENSE	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement		Allègement

*uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté »

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

ALLEGEMENTS DE FORMATION PRATIQUE

Les candidats en situation d'emploi de moniteur-éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme, une période de stage minimale de 8 semaines (280 heures) est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation.

COUT DE LA SELECTION

Participation aux frais (coût 2008/2009) :

-  première série d'épreuves : 80 euros*
-  deuxième série d'épreuves : 80 euros

Ces montants sont susceptibles d'être réévalués chaque année.

***40 € pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite (cf. : Modalités de sélection page 3)**

COUT DE LA FORMATION

* **Inscription individuelle** (droits d'inscription et frais de scolarité à payer chaque année de formation) : 536 euros pour l'année 2008/2009 - montant réactualisé chaque année de formation

* **Inscription dans le cadre d'une convention de formation avec un employeur** ou un fonds d'assurance formation, nous consulter.

AIDES FINANCIERES DURANT LA FORMATION

Une plaquette d'information actualisée chaque année est diffusée au terme de la sélection, aux candidats admis.

A titre indicatif les différents types d'aides :

- * Bourse d'Etat (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- * Allocation d'étude du Conseil Régional.
- * Bourses d'études des Conseils Généraux.
- * Dispositifs accessibles aux demandeurs d'emploi.
- * Pour les résidents de certaines villes, Revenu Minimum Etudiant.
- * Contrats de formation avec un employeur souvent assorti d'un engagement de service après la formation ou Congé individuel de formation.
- * Formation en cours d'emploi.
- * ... liste non exhaustive.

PROTECTION SOCIALE

S'il ne bénéficie pas d'une couverture sociale au titre du statut lié aux aides financières obtenues, le stagiaire peut demander son affiliation au régime de sécurité sociale (cotisation forfaitaire équivalente à celle d'étudiant).

AIDES DIVERSES

Selon certaines conditions, aides au transport, possibilité d'adhésion à une mutuelle...



CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN TRAVAIL EDUCATIF ET SOCIAL

Fondé dans les années 60 par les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (C.E.M.E.A.), anciennement implanté à Phalempin dans le Nord, le Centre de formation et de recherche en travail éducatif et social d'Arras est géré depuis 1999, par une association à but non lucratif, l'A.F.E.R.T.E.S..

Nous sommes actuellement agréés pour les formations de moniteur-éducateur, d'éducateur spécialisé, de formateur de terrain, de personne ressource chargée de la prévention du sida auprès des personnes handicapées mentales, pour la formation préparatoire au diplôme des hautes études des pratiques sociales, et pour la formation continue.

DE LA PROMOTION SOCIALE

Permettre l'accès à la formation et à une qualification professionnelle, d'un public pour lequel la réalité du système scolaire n'a pas autorisé la valorisation ni le développement de toutes leurs potentialités, a toujours fait partie de nos préoccupations.

Ayant choisi de valoriser les trajectoires et les motivations de ceux qui s'adressent à nous, et parmi eux de nombreux militants de l'éducation populaire, nous avons fait le pari, que des méthodes et formes de travail adaptées créeraient les conditions, qui permettent à chacun de surmonter les obstacles à la réalisation de ses aspirations et projets professionnels, quelque soit son parcours scolaire universitaire ou professionnel antérieur.

De là, notre volonté pédagogique de placer le sujet et son trajet au centre des pratiques de formation.

PROJET DE FORMATION... FORMATION DE PROJET

Le travail social constitue un ensemble complexe mettant en jeu des mécanismes contradictoires. Il est aussi le lieu de pratiques paradoxales. Lieu de ségrégation, de rejet, d'oubli, fruit d'une sélection humaine et sociale, extrêmement dure, il peut être aussi un lieu spécialisé, protégé, plus libre et plus ouvert que l'école ou l'institution de soins. Le handicap peut être l'obstacle à une vie développant toutes les possibilités, la tare à effacer, l'objet à soigner, le symptôme, la marque d'infamie, l'aboutissement d'un mécanisme social d'exclusion de circuits ordinaires. C'est dire que son caractère posé généralement dans la négativité peut prendre diverses significations, et à partir de là occasionner des pratiques différentes, aide, soins, rééducation, réinsertion, ségrégation, exclusion...

Il importe donc de ne pas se contenter de pseudo-certitudes, ni de se cantonner dans une analyse globale univoque, de laquelle découlerait un modèle général de pratique professionnelle.

Au contraire, à travers les différentes situations de formation proposées, par un processus posant la réflexion et l'évaluation comme inhérentes et indissociables du processus de formation lui même - outil permanent de clarification de son rapport à l'autre (personne, projet, cadre institutionnel, handicap...) - la formation a pour objet de créer les conditions qui permettent au stagiaire au cours des années de formation, d'analyser le contexte dans lequel il agit, de réfléchir sur sa pratique, de construire sur des bases cohérentes et « conscientisées, les références de son travail de futur moniteur-éducateur.

Ce que nous pourrions exprimer comme notre tentative de créer une dynamique vers un fonctionnement personnel et professionnel, qui prend en compte les trois dimensions de la théorie, de la pratique et du vécu, dans une réelle inter-relation et intégration. Trajet vers l'acquisition d'une « praxis ».

Cela suppose, pour chaque formateur, pour l'équipe de formateurs comme pour les stagiaires en formation, le questionnement permanent de la pratique quotidienne, des démarches de réflexion et d'analyse, débouchant sur des hypothèses et des projets d'action, questionnables et à questionner, à réactualiser continuellement.

C'est dans cette optique que nous privilégions dans la formation la notion de trajet et celle de projet.

« Avoir une pratique selon un projet pour lequel on n'est pas de quelque manière concerné, c'est une façon d'être esclave. Avoir une pratique en ne se préoccupant plus du tout du projet auquel elle correspondait, c'est être aliéné ».

Bernard HONORE - Pour une pratique de la formation.

Permettre, soutenir l'expression, la rencontre des projet individuels ou collectifs, c'est aller à la recherche du « sens » des démarches des uns et des autres, c'est en interroger « les finalités ».

De là, découlent les différents aspects de la formation et la manière dont ils sont abordés.



RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS

A.F.E.R.T.E.S

Centre de formation et de recherche en travail éducatif et social

5, rue Paul Périn

B.P. 225

62004 ARRAS CEDEX

Standard : 03.21.60.40.00 - Télécopie : 03.21.60.40.19 - Email : afertes@afertes.org